

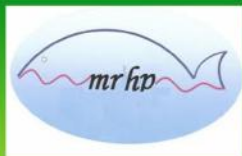


Référentiel National de diplôme au métier «Exploitant Agricole»

Brevet d'Etude Professionnel en Exploitation et Entreprenariat Agricole BEP-EEA



2015





**Référentiel national de diplôme au métier « Exploitant
Agricole »**

**Brevet d'Etude Professionnel en Exploitation et
Entreprenariat Agricole**

(BEP-EEA)

Juillet 2015

Liste des abréviations

BEP-EEA :	Brevet d'Etude Professionnel en Exploitation et Entreprenariat Agricole
CAADP :	Comprehensive Africa Agriculture Development Programme
CPEA :	Certificat Professionnel en Exploitation Agricole
CG :	Capacité Générale
CC :	Contrôle Continu
CT :	Cours Théorique
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CP :	Capacité Professionnelle
DFAR :	Direction de la Formation Agricole et Rurale
DREEF :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
DRDA :	Direction Régionale du Développement Agricole
EA :	Exploitant Agricole
EASTA :	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles
EF :	Examen Final
EPM :	Enquête Auprès des Ménages
ES :	Evaluation en Stage Pratique
FAO :	Food and Agricultural Organization
FRDA :	Fonds Régional de Développement Agricole
IMF :	Institution de Micro-Finance
LA :	Liste des Activités
MEETFP :	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MG :	Module Général
MinAgri :	Ministère de l'Agriculture
MP :	Module Professionnel
MRHP :	Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche
ONEF :	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation Paysanne de Base
PP :	Projet - Programme
PIB :	Produit Intérieur Brut
PSAEP :	Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche
RC :	Référentiel de Certification
RGA :	Recensement Général de l'Agriculture
RF :	Référentiel de Formation
RMC :	Référentiel de Métier-Compétences
SEEQ :	Service d'Etudes de l'Emploi et de la Qualification
SOFAR :	Service de l'Organisation de la Formation Agricole et Rurale
SOMRFAR :	Service de l'Organisation du Monde Rural et de la Formation Agricole et Rurale
STC :	Situation de Travail Clé
STD :	Service Technique Déconcentré
SVT :	Sciences de la Vie et de la Terre
TD :	Travaux Dirigés
TP :	Travaux Pratiques
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication

Avant-propos

Un exploitant, « un expert », maîtrisant sa filière de production, capable de s'intégrer dans les circuits de services et les circuits commerciaux, capable de s'adapter aux mutations sociale, économique, politique et environnementale , ayant une capacité de diagnostic global et d'anticipation, telle est la définition d' « Un Exploitant Agricole » adoptée par les acteurs de FAR, lors des consultations régionales menées en 2012 – 2013 par le Ministère de l'Agriculture et les Ministères concernés par la FAR, dans le cadre de la Rénovation du dispositif National de FAR, et sur lequel doit être centré le dispositif national de FAR à mettre en place. .

Une définition confortée par la vision de son Excellence le Président de la République de Madagascar : « Madagascar, une Nation moderne et prospère » et par la vision du Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP) «Madagascar en 2025, s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformations modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation ».

Il s'agit, dans le cadre de ces référentiels nationaux de diplômes, (1) de préparer de nouvelles générations d'Exploitants Agricoles à affronter les défis actuels et ceux du futur, et à conduire le processus de modernisation et d'adaptation des exploitations en place et/ou à créer, et (2) de former des jeunes futures entrepreneurs Agricoles.

Ainsi deux niveaux de formation au métier « Exploitant Agricole » sont prévus:

- Niveau 1 : formation professionnelle initiale de jeune future Exploitant Agricole Professionnel reconnu par le Certificat Professionnel en Exploitation Agricole (CPEA), visant des compétences sur la maîtrise de la chaîne de production et la commercialisation.
- Niveau 2 : formation professionnelle initiale de jeune future Exploitant Entrepreneur Agricole, reconnu par le Brevet d'Etude Professionnel en Exploitation et Entreprenariat Agricole (BEP-EEA), visant des compétences sur la maîtrise de la chaîne de valeur, la création et la gestion d'une Exploitation ou une Entreprise Agricole.

L'élaboration de ces référentiels nationaux de diplômes au métier « Exploitant Agricole » n'est pas une action neutre relevant du seul domaine technique ou se donner comme objectif de « toiler » les contenus de formation existants pour les réactualiser, mais il s'agit d'engager des nouvelles générations de jeunes, fiers de leur métier, pour la modernisation du secteur, dans un parcours de professionnalisation devant répondre à *des objectifs sociaux, économiques, professionnels et culturels impactant durablement le développement du secteur Agricole.*

Présentation de la formation

C'est une formation professionnelle initiale des jeunes au métier « Exploitant Agricole », reconnu par le Brevet d'Etude Professionnel en Exploitation et Entreprenariat Agricole (BEP-EEA), visant des compétences sur la maîtrise de la chaîne de valeur, la création et la gestion d'une Exploitation ou une Entreprise Agricole.

Cette formation s'adresse à des jeunes de 18 ans et plus :

- d'une durée de 3 ans pour les candidats ayant le niveau de la classe de 3^{ème} de l'enseignement général ou équivalent,
- d'une durée d'un an pour les candidats titulaires du CPEA.

Elle a pour objectif de répondre aux besoins en compétences Agro-sylvo-pastorale, en préparant des jeunes futures Exploitants ou Entrepreneurs Agricoles à exercer leur métier.

Le présent référentiel national de diplôme est organisé en trois parties :

1. Référentiel de Métier-Compétences (RMC) qui présente la description des métiers et des compétences nécessaires à l'exercice du métier ;
2. Référentiel de certification (RC) qui présente les capacités attestées en fin de formation ;
3. Référentiel de formation (RF) qui présente les contenus et l'organisation de la formation.

Un dossier d'accompagnement à l'intention des formateurs complète ce référentiel dont :

- Fiches de compétences,
- Guide pédagogique : propositions de contenu, recommandations pédagogiques,
- Guide des matériels, infrastructures et équipement, moyens humains.

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	i
Avant-propos	ii
Présentation de la formation.....	iii
1. CONTEXTE DES EMPLOIS VISES PAR LE DIPLOME	3
1.1. CONTEXTE SOCIOPROFESSIONNEL	3
1.1.1. Les activités de l'exploitation agricole selon les grandes zones agro-écologiques	4
1.1.2. Les entreprises concernées	5
1.1.3. Les différentes appellations courantes du métier	6
1.1.4. Les situations fonctionnelles	6
1.1.5. Délimitation des fonctions	6
1.1.6. Les conditions de travail	6
1.1.7. Polyvalence	7
1.1.8. Autonomie et responsabilité.....	7
1.1.9. Mode d'exploitation	7
1.2. EVOLUTIONS DU METIER.....	8
2. LISTE DES ACTIVITES	9
2.1. ORGANISATION ET GESTION DE L'EXPLOITATION	9
2.1.1. L'exploitant organise la production.....	9
2.1.2. L'exploitant organise le travail de l'exploitation.....	9
2.1.3. L'exploitant assure la comptabilité financière de l'exploitation.....	9
2.2. MAINTENANCE ET GESTION DU MATERIEL ET DE L'EQUIPEMENT	9
2.2.1. L'exploitant gère le matériel et l'équipement.....	9
2.3. CONDUITE DE LA PRODUCTION VEGETALE.....	10
2.3.1. L'exploitant prépare la pépinière.....	10
2.3.2. L'exploitant assure la mise en place de la culture	10
2.3.3. L'exploitant effectue les opérations d'entretien de la culture.....	10
2.3.4. L'exploitant assure la récolte, le conditionnement et le stockage des produits	10
2.3.5. L'exploitant assure la multiplication des jeunes plants	11
2.4. CONDUITE DE LA PRODUCTION ANIMALE	11
2.4.1. L'exploitant prépare et entretient les infrastructures	11
2.4.2. L'exploitant procède à l'acquisition, l'installation, la reproduction et la production des animaux	11
2.4.3. L'exploitant alimente les animaux.....	11
2.4.4. L'exploitant observe et surveille les animaux	11

2.4.5.	L'exploitant collecte les produits.....	12
2.5.	CONSERVATION DE L'EAU, DU SOL ET DES FORETS	12
2.5.1.	L'exploitant met en place les dispositifs de conservation	12
2.5.2.	L'exploitant produit du compost	12
2.6.	COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	12
2.6.1.	L'exploitant vend les produits	12
2.6.2.	L'exploitant élabore les stratégies de vente	13
2.6.3.	L'exploitant tient dans un livre journal l'évolution de ses ventes	13
2.7.	CONDUITE DE LA PRODUCTION PISCICOLE	13
2.7.1.	L'exploitant aménage les étangs piscicoles	13
2.7.2.	L'exploitant effectue la production d'alevin.....	13
2.7.3.	L'exploitant procède à l'empoissonnement.....	13
2.7.4.	L'exploitant alimente les poissons.....	13
2.7.5.	L'exploitant procède à l'entretien de l'étang et au suivi de la croissance des poissons .	13
2.7.6.	L'exploitant organise la collecte des poissons.....	14
2.8.	TRANSFORMATION DES PRODUITS	14
2.8.1.	L'exploitant transforme des produits de l'exploitation.....	14
2.9.	COMMUNICATION DANS L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	14
2.9.1.	L'exploitant recherche et organise les informations collectées	14
2.9.2.	L'exploitant peut participer à l'encadrement des autres exploitants	14
3.	LES SITUATIONS DE TRAVAIL CLES (STC)	15
4.	LES CAPACITES A ATTESTER.....	19
4.1.	Les capacités générales	19
4.2.	Les capacités professionnelles	19
4.3.	Tableau des épreuves.....	21
4.4.	Relations entre modules de formations et les capacités attendues	23
5.	LES MODALITES D'EVALUATION	25
A.	Modalités de mise en œuvre des épreuves en Contrôle continu (CC).....	25
B.	Epreuves liées au stage pratique en fin de formation	30
C.	Modalités de mise en œuvre des épreuves en examen final	31
D.	Délivrance du diplôme	31
6.	LES MODULES DE FORMATION.....	34
6.1.	Les modules généraux.....	34
6.2.	Les modules professionnels	35
6.3.	La formation en milieu professionnel	36
6.4.	Récapitulation des horaires (35 heures par semaine)	36
7.	LES FICHES DE FORMATION	37
FF – MG 01 :	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	37

FF – MG 02 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DE BASE	38
FF – MG 03 : LEGISLATION	39
FF – MG 04 : DEVELOPPEMENT HUMAIN	40
FF – MG 05 : STRUCTURATION ET ORGANISATION PAYSANNE.....	41
FF – MP 01 : GESTION DE L'EXPLOITATION.....	42
FF – MP 02 : MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	43
FF – MP 03 : STRATEGIES DE CONSERVATION DE L'EAU, DU SOL ET DES FORETS	44
FF – MP 04 : PRODUCTION VEGETALE	45
FF – MP 05 : PRODUCTION ANIMALE.....	46
FF – MP 06 : PRODUCTION PISCICOLE.....	47
FF – MP 07 : TRANSFORMATION ET CONSERVATION.....	48
FF – MP 08 : COMMERCIALISATION	49

Référentiel de Métier - Compétences

RMC



Le Référentiel Métier-Compétences (RMC) « Exploitant Agricole » (EA) décrit les emplois en Agriculture et le métier d'un Agriculteur travaillant dans la production animale et/ou végétale sur toute la chaîne de valeur (d'amont en aval de la production).

Ce sont des auto-emplois exercés à l'échelle familiale et/ou dans son Entreprise Agricole, avec une utilisation allant d'outillages manuels aux matériels à traction animale et même motorisée (motoculteur, tracteur...).

Le RMC est composé de trois parties :

- La première partie fournit des informations relatives au contexte de l'emploi visé,
- La deuxième partie est constituée de la liste des activités (LA),
- La troisième partie présente les situations de travail clés (STC) organisées en champs de compétences.

1. CONTEXTE DES EMPLOIS VISES PAR LE DIPLOME

1.1. CONTEXTE SOCIOPROFESSIONNEL

Le secteur agricole malgache (Agriculture, Elevage et Pêche) constitue l'un des moteurs de l'économie nationale avec 26,3% du PIB en 2009. Pourtant, son apport sur le plan économique est insuffisant avec un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7% qui est nettement inférieur au taux minimal de croissance de 6% que devrait apporter le secteur agricole.¹

En dépit d'importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis de tirer parti du potentiel agricole (sol, eau, biodiversité) du pays. Il est constaté que la productivité est faible et l'offre en matière de production est insuffisante (en 2013, 630 000 Tonnes² de riz ont été importées).

Par ailleurs, la majorité de la population malgache vit aujourd'hui en milieu rural (79,7% selon l'EPM³ en 2010) et est évaluée à 4 000 000⁴ d'Exploitants Agricoles à ce jour (hormis les exploitants forestiers et les artisans). Cette population est jeune, peu formée (37% des ruraux n'a pas fréquenté l'école et 88,3% n'a pas dépassé le cycle primaire) et occupe des emplois peu qualifiés (80,5% des emplois sont liés à l'Agriculture).

Les données démographiques révèlent une forte poussée de nouvelles cohortes de jeunes scolarisables (473 400 en 2000 et 803 000 en 2050) et de jeunes à insérer dans la vie active (287 000 en 2000 et 757 600 en 2050).¹

Dans le cadre du développement économique national, l'Agriculture est l'une des principales voies d'insertion professionnelle pour les jeunes, dans un secteur qui cherche à améliorer sa productivité, au travers du développement de nouvelles compétences, permettant de nouvelles organisations du travail, de nouveaux modes de productions et de conduite des exploitations agricoles.

A ce jour, les exploitants agricoles (EA) malgaches sont catégorisés comme suit⁵ :

- **L'exploitant disposant d'une petite ou moyenne entreprise structurée**, avec une logique d'investissement (petits exportateurs, collecteurs,...), représente une infime partie des ruraux,
- **L'exploitant familial commercial** vendant une part importante de sa production (en particulier le riz), investit dans ses activités, capitalise (achat de bétail, de terre, d'équipements motorisés, ...) et épargne. Il est doté d'une volonté d'extension et d'optimisation de son exploitation. Il représente environ 25% des ruraux,

¹ SNFAR

² Direction des DOUANES

³ EPM : Enquête auprès des Ménages en 2010

⁴ PSAEP/CAADEP 2013 : Programme Sectoriel Agricole, Elevage et Pêche

⁵ RGA 2004-2005

- **L'exploitant familial auto consommateur** dont les facteurs de production ne permettent ni la commercialisation ni l'épargne. Entre autres, il a un faible accès aux services agricoles, peu d'ouverture aux innovations agricoles, des difficultés d'accès aux ressources financières et est peu organisé. Il représente environ 50% des ruraux,
- **La famille vulnérable** dont les facteurs de production sont très insuffisants, sans alternatives face aux chocs (aléas climatiques,...), représente environ 25% des ruraux.

L'espace Agricole utilisé aujourd'hui est sous l'effet de la pression démographique importante, ce qui réduit les tailles d'exploitation (0,49 ha dans la Région Analamanga ; 0,56 ha dans la Région Vakinankaratra⁶) et pose le problème de leur viabilité. En général, la taille des exploitations agricoles a été réduite de 1,2 ha à 0,8 ha en moyenne avec une saturation dans certaines zones.

Néanmoins, Madagascar dispose d'un réservoir important de terre aménageable (superficie agricole potentielle : 35 000 000 ha, surface cultivable : 8 000 000 ha, surface exploitée 2 000 000 ha).

La tendance actuelle sur la reconnaissance du métier d'EA incite les jeunes de la famille à approfondir leurs connaissances en suivant des formations agricoles pour améliorer et augmenter la production de l'exploitation ou pour pouvoir s'installer à leur compte.

1.1.1. Les activités de l'exploitation agricole selon les grandes zones agro-écologiques

L'exploitation agricole est définie comme : « une unité qui met en œuvre des facteurs de production pour exercer l'un des métiers de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche). Les activités Agricoles regroupent : les activités de production, les activités allant dans le sens du prolongement de la chaîne de valeurs (transformation, stockage, conditionnement, etc.), et les activités complémentaires ayant comme support l'exploitation agricole (artisanat,...).

L'exploitation agricole vise trois préoccupations majeures : produire ses moyens de subsistance, développer des activités économiques liées à un marché, assurer une gestion durable des ressources renouvelables. »⁷

Les activités varient selon trois grandes zones agro-écologiques :

- **Pour la côte Est et Sambirano**

La côte Est est caractérisée par un climat Tropical chaud et humide arrosée toute l'année et la zone de Sambirano par un Climat subéquatorial. La région de Sambirano est suffisamment irriguée par les fleuves qui prennent leurs sources dans le Tsaratanana : Mahavavy (Ouest), Sambirano (Nord), Bemarivo (Nord Ouest), Fanambana (Est). Sur la côte Est, le sol est constitué d'alluvion dans les plaines et de latérite infertile sur les tanety. Dans le Sambirano, le sol est de type volcanique autour des massifs alluvionnaires et dans les deltas, le reste latéritique.

De ce fait, ces zones possèdent un potentiel agronomique important grâce aux conditions climatiques et à la nature des sols favorables à **toutes les cultures tropicales**. Elles sont

⁶ SSA : Stratégie de Service aux Agriculteurs

⁷ Stratégie de services aux agriculteurs. Capitalisation des expériences de services aux agriculteurs. Document de travail

réputées par l'importance des **cultures d'exportation** et des *plantes à huiles essentielles* (girofle, vanille, cacao, café, poivre, litchi, ...).

La Région Atsinanana abrite le plus grand port commercial de l'île, d'où l'importance d'exportateurs dans la localité. L'élevage peut être une activité indépendante mais n'est pas pratiqué pour la majorité des paysans, en restant toujours étroitement associé à l'agriculture. Une opportunité pour les exploitants locaux en matière de marché de produits agricoles se présente suite à l'implantation dans la région d'une grande société minière (Ambatovy).

- **Pour la zone Sud et Ouest**

Au Sud, le climat Tropical sec est marqué par un vent chaud et sec : le Tsiokatimo.

La pluie diminue du nord au Sud en tombant seulement de Novembre à Janvier autour d'Anosy. Le sol est de type volcanique, alluvionnaire dans les deltas et le long des fleuves.

A l'Ouest le climat est de type :

- tropical dans le Boeny caractérisé surtout par une saison de pluie de novembre à mars et une Saison sèche pour le reste de l'année,
- tropical sec dans le Menabe : la pluie diminue en avançant vers le Sud.

Le sol, de type alluvionnaire dans les deltas et bassins (Baïboho) est fertile pour les cultures vivrières. De même, les vastes plaines de décrue (Bas Mangoky, Dabaraha, Marovoay, etc.) favorisent la pratique des *cultures vivrières* (riz, maïs, patate douce, etc.) et les *légumineuses* (haricot, pois de cap, etc.). L'élevage est plutôt *de type extensif* (bovin, ovin, caprin, avicole, ...) et la *pisciculture* est une particularité de l'Ouest.

- **Pour les Hautes Terres Centrales**

Il existe deux saisons distinctes : sèche et fraîche, chaude et pluvieuse. Le type du sol est diversifié suivant la topographie : Volcanique autours des massifs (Itasy et Vakinankaratra), latéritique sur les tanety, alluvionnaire dans les parties basses.

La culture est très variée selon les différents niveaux topographiques :

- **Bas fond** : riz, carotte, pomme de terre, choux, ...,
- **Versant** : arboriculture, maïs, manioc, riz, ...
- **Sommet** : reboisement.

L'élevage à *cycle court intensif*, comme l'aviculture, la porciculture et la pisciculture, est très pratiqué. L'élevage de *vaches laitières* caractérise la Région de Vakinankaratra.

1.1.2. Les entreprises concernées

L'Exploitation Agricole de type Familial est le seul type d'entreprise concernée et l'exploitant peut être le propriétaire.

1.1.3. Les différentes appellations courantes du métier

L'EA est en fonction des zones appelé : Tantsaha (paysan), Mpamboly (agriculteur), Mpiompy (éleveur), Mpamboly sy Mpiompy ou Mpamokatra (producteur). Il peut être considéré comme « le Chef d'exploitation » bien que cette appellation ne soit pas couramment utilisée compte tenu de l'organisation de l'entreprise.

1.1.4. Les situations fonctionnelles

L'EA travaille habituellement dans les champs, dans la ferme et au magasin de stockage.

1.1.5. Délimitation des fonctions

L'EA assure principalement les fonctions suivantes :

- la gestion de l'exploitation, au sens de « **raisonnement** »
- la gestion des ressources naturelles, au sens de « **préservation** » de l'environnement
- la conduite des productions (végétale et/ou animale), au sens de « **réalisation des travaux** »
- la commercialisation, au sens de « **vente** » des produits de son activité
- la communication, au sens « **échange** » dans son environnement social et professionnel

1.1.6. Les conditions de travail

✓ *Horaire de travail*

L'horaire de travail des exploitants agricoles varie selon la période de l'année, les conditions climatiques et le type d'activité.

Ils travaillent généralement de 8 à 13 heures par jour. Parfois, certaines activités nécessitent un travail de nuit.

✓ *Pénibilité*

Les travaux sont essentiellement manuels et ils se réalisent en plein air sous le soleil et sous la pluie, en position debout ou courbé ou accroupie, parfois en situation humide dans l'eau, dans la boue. Les déplacements à pied sont les plus fréquents entre l'habitation et le champ de culture ou le lieu de pâturage des animaux.

✓ *Matériels utilisés*

La plupart des travaux se font manuellement à l'aide de petits matériels Agricoles, mais certaines exploitations utilisent du matériel attelé ou même motorisé. Dans l'utilisation de ces outils, une attention particulière sera apportée aux conditions de sécurité.

✓ *Risques et accidents au travail*

L'EA est exposé à différents risques comme la manipulation d'outils et matériels (manuels ou mécaniques), la manipulation, le contact et stockage des produits zoo/phytosanitaires, les maladies animales transmissibles à l'homme (tuberculose, peste, ...), le travail en terrain de culture accidenté, et dans certaines zones d'élevage bovin, les vols de zébus.

✓ *Lien fonctionnel*

L'EA est en relation avec des fournisseurs (prestataires de service, intrants, outils et matériels), des Organisations Paysannes (OP), et des clients (revendeurs, collecteurs, ...).

Il est également en contact avec des Institutions Micro-Finance (IMF) et usuriers, des organismes d'appui et Projets/Programmes, des centres et établissements de formation, et des Services des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et des Services Techniques Déconcentrés (STD).

1.1.7. Polyvalence

L'EA est amené à assurer l'entretien des petits outillages, du matériel, des aménagements et des bâtiments à usage Agricole. Il peut assurer également la fonction d'un EA « relais » réalisant des actions de vulgarisation et d'encadrement technique auprès des autres paysans. Dans ce cadre, il se sert de ses connaissances en soins élémentaires et vaccination des animaux, des espèces fourragères et de maîtrise du ratio alimentaire, et de l'utilisation de produits phytosanitaires pour accompagner ses pairs.

1.1.8. Autonomie et responsabilité

En tant que Chef d'exploitation propriétaire, il travaille en autonomie principalement avec les membres de sa famille. Il dirige son exploitation, même si les décisions sont parfois discutées en famille. Il supervise les différents travaux et encadre l'éventuelle main d'œuvre temporaire.

Il peut être membre de diverses associations ou organisations paysannes et soumis aux décisions collectives prises par l'association ou l'OP.

1.1.9. Mode d'exploitation

Les activités principales de la majorité des EA sont basées sur l'agriculture et/ou l'élevage et dans certain cas la transformation des produits (Agriculture, Elevage et Piscicole). Elles sont toujours accompagnées de quelques filières complémentaires suivant les spécificités locales : artisanat, pêche, exploitation forestière.

Par ailleurs, il peut recourir aux Institutions financières (IMF, Banques, FRDA, ...) pour accéder aux moyens nécessaires et améliorer sa production.

1.2. EVOLUTIONS DU METIER

La vision des quinze prochaines années de Madagascar, s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant les exploitations familiales et les unités industrielles modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation.

Le Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche (PSAEP) a pour objectif global d'améliorer la Sécurité Alimentaire, les conditions de vie et les revenus des producteurs par la croissance de l'économie rurale, tout en assurant la préservation du patrimoine naturel du Pays⁸.

Par la relance du secteur agricole, la création des richesses en milieu rural est entendue par une Agriculture productive, compétitive et durable garantissant l'autosuffisance alimentaire et une amélioration du revenu des ménages, reposant sur la promotion des jeunes agriculteurs entrepreneurs et innovateurs au détriment des systèmes plus traditionnels.

Il s'agit d'opérer une transformation structurelle du secteur Agricole. Une telle mutation ne peut être obtenue que par :

- la diffusion des innovations technologiques respectueuses de l'environnement ;
- la stimulation et l'accroissement des capacités réflexives des EA à appréhender les nouvelles techniques de production et à élaborer à partir de là, de nouvelles pratiques ;
- la recherche d'une approche plus performante facilitant l'implication à la base des informations et des connaissances de plus en plus pointues ;
- l'expansion de l'infrastructure publique (réseau hydraulique, ...) dans le but de viabiliser les sites de production ;
- la facilitation d'accès au foncier ;
- la promotion des systèmes financiers adaptés à la nature des activités du secteur Agricole ;
- la reconnaissance sociale du métier d'EA (ayant un statut et une reconnaissance juridique) ;
- l'aptitude des EA à s'adapter à la demande des clients, avoir une compétence commerciale et managériale en s'appuyant sur la stratégie TIC ;
- la capacité des EA à rechercher des partenaires potentiels en vue du développement de son exploitation ;
- l'initiation à l'Agriculture dès les classes primaires afin que les élèves puissent s'accoutumer et s'intéresser au métier d'Agriculteur ;
- la redynamisation des liens entre Recherche, Formation et Vulgarisation ;
- l'intensification de la production Agricole ;
- l'adaptation des techniques et matériels au contexte régional et formation sur l'entretien des outillages et les petits matériels Agricoles ;
- l'organisation des filières ;
- la production de semences (animales, végétales, piscicoles, ...) pouvant couvrir les besoins des producteurs ;
- l'élaboration de Projet de développement répondant aux besoins réels des EA ;
- l'harmonisation des approches des ONG-PP afin qu'il y ait une synergie d'action et appropriation des activités appuyée par les projets par les EA ;

⁸ PSAEP/CAADP : Programme Sectoriel Agricole, Elevage et Pêche

- la promotion de la transformation de produits en préservant la traçabilité du produit et en respectant les normes et qualités adéquates.

2. LISTE DES ACTIVITES

Les entretiens effectués auprès d'exploitants agricoles locaux en place ont permis d'établir une liste d'activité (LA) servant à concevoir le référentiel.

La liste des activités regroupe l'ensemble des activités qu'un exploitant agricole familial exerce ou exercera dans le cadre de son métier. Les activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

2.1. ORGANISATION ET GESTION DE L'EXPLOITATION

2.1.1. L'exploitant organise la production

- ✓ Il prépare la campagne.
- ✓ Il choisit le système de production.
- ✓ Il planifie la rotation et le lieu de culture.
- ✓ Il apprécie l'état des stocks et s'approvisionne en intrants.

2.1.2. L'exploitant organise le travail de l'exploitation

- ✓ Il estime le besoin en main d'œuvre.
- ✓ Il recrute la main d'œuvre nécessaire pour la campagne.
- ✓ Il anime et encadre la main d'œuvre.
- ✓ Il contrôle les travaux réalisés.
- ✓ Il évalue la main d'œuvre.
- ✓ Il paie la rémunération de la main d'œuvre (soit journalier, soit tâcheron pour les temporaires et mensuel pour les permanents).

2.1.3. L'exploitant assure la comptabilité financière de l'exploitation

- ✓ Il enregistre les opérations courantes.
- ✓ Il élabore le budget ou le compte de l'exploitation.
- ✓ Il planifie les dépenses et les recettes.
- ✓ Il régularise les dépenses.
- ✓ Il recherche des financements.
- ✓ Il réalise le suivi des crédits.

2.2. MAINTENANCE ET GESTION DU MATERIEL ET DE L'EQUIPEMENT

2.2.1. L'exploitant gère le matériel et l'équipement

- ✓ Il détermine les besoins et s'équipe en matériels et équipements.
- ✓ Il entretient le matériel, équipement et habitat.
- ✓ Il vérifie et répare les installations et matériel défectueux.

2.3. CONDUITE DE LA PRODUCTION VEGETALE

2.3.1. L'exploitant prépare la pépinière

- ✓ Il s'approvisionne en semence (tri à la récolte, échange avec les voisins, achat, ...).
- ✓ Il choisit l'emplacement de la pépinière.
- ✓ Il prépare le lit de semence (cas du maraîchage et de la riziculture irriguée) en faisant le labour, l'émottage, le planage, la fertilisation (engrais, compost, fumier de ferme), et en y rajoutant du substrat.
- ✓ Il fait le semis.
- ✓ Il fait l'entretien de la pépinière par le sarclage, l'arrosage, le binage, l'ombrage et par le traitement.
- ✓ Il récolte les jeunes plants (les arroser avant l'arrachage, les arracher, les conditionner, les transporter, ...).

2.3.2. L'exploitant assure la mise en place de la culture

- ✓ Il choisit le terrain ou le site de transplantation / plantation.
- ✓ Il identifie les variétés productives.
- ✓ Il défriche la parcelle (débroussaillage, nettoyage, incinération des broussailles...).
- ✓ Il fait le piquetage.
- ✓ Il prépare le sol (aménagement et entretien de la source d'eau, labour, épandage de fumier de ferme ou compost, planage, trouaison, sillon, billon).
- ✓ Il rebouche les trous et enfouit le fumier de ferme ou compost.
- ✓ Il met en place la culture (tracer les lignes de semis, confectionner le poquet, mettre en poquet ou repiquer, planter).
- ✓ Il met en place la culture intercalaire (flemingia servant d'engrais vert en interligne dans le cas d'une culture de poivre).

2.3.3. L'exploitant effectue les opérations d'entretien de la culture

- ✓ Il sarcle, bine, butte périodiquement.
- ✓ Il fait le détournage avant la récolte.
- ✓ Il procède à l'élagage des arbres d'ombrage.
- ✓ Il réalise l'égourmandage, la taille, l'effeuillage.
- ✓ Il installe les tuteurs.
- ✓ Il renouvelle les tuteurs.
- ✓ Il fertilise et amende le sol : apport de fertilisation d'entretien et amendement humique d'entretien pour les arbres fruitiers.
- ✓ Il suit l'état de développement des plants.
- ✓ Il fait les traitements phytosanitaires.
- ✓ Il protège la culture : paillage, épouvantail, barrière de protection, brise-vent, pare feu.
- ✓ Il gère l'eau.

2.3.4. L'exploitant assure la récolte, le conditionnement et le stockage des produits

- ✓ Il récolte les produits.

- ✓ Il transporte le produit.
- ✓ Il procède au dégriffage pour séparer les clous de girofle.
- ✓ Il sèche le produit avant le stockage.
- ✓ Il range les produits dans le magasin (vanter le produit, trier le produit, mettre dans des sacs et stocker ou entreposer dans le magasin ou grenier).

2.3.5. L'exploitant assure la multiplication des jeunes plants

- ✓ Il prépare la pépinière ou germeoir (préparer le terreau ou le substrat, confectionner les plates-bandes).
- ✓ Il met le substrat dans le pot.
- ✓ Il met en place les ombrières.
- ✓ Il fait le semis : préparation des grains, des boutures, des marcottes, semis.
- ✓ Il entretient la pépinière (arroser, désherber, éclaircir, démarier, remplacer les manquants, traiter).

2.4. CONDUITE DE LA PRODUCTION ANIMALE

2.4.1. L'exploitant prépare et entretient les infrastructures

- ✓ Il réalise et suit la mise en œuvre du plan de l'habitat des animaux.
- ✓ Il entretient les infrastructures : nettoyage et désinfection du bâtiment et des matériels.

2.4.2. L'exploitant procède à l'acquisition, l'installation, la reproduction et la production des animaux

- ✓ Il choisit la race et les géniteurs : prospecte, apprécie les races, négocie la transaction.
- ✓ Il choisit le site d'installation.
- ✓ Il installe les animaux.
- ✓ Il effectue les opérations de reproduction et de production de la race : procède à l'accouplement ou à la couvaison, ...
- ✓ Il piège ou achète les essaims.
- ✓ Il procède à la transhumance : transfert des essaims piégés dans les ruches, installation des ruches sur le site.

2.4.3. L'exploitant alimente les animaux

- ✓ Il s'approvisionne en matières premières.
- ✓ Il prépare les provendes : établit la formulation, broie et mélange les matières premières, stocke les provendes.
- ✓ Il prépare le foin pour les ruminants : coupe, sèche, stocke.
- ✓ Il procède à l'ensilage : coupe les matières vertes, remplit et compresse puis couvre le silo.
- ✓ Il réalise la cuisson des aliments (plantes vertes plus matières sources de protéines) dans les cas de l'élevage porcin et de l'élevage bovin extensifs.
- ✓ Il nettoie la mangeoire et l'abreuvoir.
- ✓ Il distribue les aliments selon l'âge des animaux et l'objectif de production.
- ✓ Il garde les animaux en pâture.

2.4.4. L'exploitant observe et surveille les animaux

- ✓ Il observe l'état général du cheptel.

- ✓ Il demande l'assistance du vétérinaire en cas de problème de santé du cheptel.
- ✓ Il exécute la recommandation du vétérinaire.
- ✓ Il réalise les préventions : douchage, déparasitage externe des animaux.
- ✓ Il fait faire les vaccinations systématiques.
- ✓ Il effectue les entretiens généraux : castrer les mâles non destinés à la reproduction, coupe la canine des porcelets, débecte les poussins, contrôle le chauffage des jeunes, assure l'éclairage, change la litière.
- ✓ Il surveille la gestation et assiste à la parturition.
- ✓ Il contrôle les ruches.
- ✓ Il surveille la santé des essaims (varroas).

2.4.5. L'exploitant collecte les produits

- ✓ Il fait la traite : nettoie les matériels, chauffe de l'eau, nettoie les mamelles.
- ✓ Il vérifie la quantité et la qualité du produit récolté.
- ✓ Il collecte les œufs : ramasse, met en panier ou alvéole puis stocke les œufs.

2.5. CONSERVATION DE L'EAU, DU SOL ET DES FORETS

2.5.1. L'exploitant met en place les dispositifs de conservation

- ✓ Il élabore la stratégie de conservation.
- ✓ Il trace les courbes de niveau.
- ✓ Il met en place les bandes d'arrêt végétal.
- ✓ Il procède au reboisement.
- ✓ Il respecte les réglementations en vigueur en matière de gestion de la forêt.

2.5.2. L'exploitant produit du compost

- ✓ Il choisit la technique de compostage.
- ✓ Il collecte les matières à composter.
- ✓ Il prépare le composteur.
- ✓ Il fabrique le lombri-composteur et s'approvisionne en vers.
- ✓ Il charge le composteur (avec des matières vertes découpées et organiques récupérées à partir des litières, entassées sous différentes couches, qu'il arrose ensuite,).
- ✓ Il suit l'évolution de compostage en tenant compte de l'humidité, l'aération et la température.
- ✓ Il retourne le contenu de la compostière.
- ✓ Il récolte et stocke le compost.

2.6. COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

2.6.1. L'exploitant vend les produits

- ✓ Il contacte et négocie avec le client.
- ✓ Il élabore un contrat de vente.
- ✓ Il approvisionne les points de vente.

- ✓ Il transporte et livre les produits au marché local ou régional.

2.6.2. L'exploitant élabore les stratégies de vente

- ✓ Il procède à l'identification des clients.
- ✓ Il détermine les différentes façons pour l'écoulement du produit.
- ✓ Il remplit la fiche de traçabilité.

2.6.3. L'exploitant tient dans un livre journal l'évolution de ses ventes

- ✓ Il enregistre les ventes dans son livre journal.
- ✓ Il suit l'évolution de ses points de vente.

2.7. CONDUITE DE LA PRODUCTION PISCICOLE

2.7.1. L'exploitant aménage les étangs piscicoles

- ✓ Il choisit le site d'implantation.
- ✓ Il confectionne les diguettes.
- ✓ Il met en place les canaux d'irrigation et de drainage.
- ✓ Il prépare, amende et fertilise les sols.
- ✓ Il met en place les compostières.
- ✓ Il effectue la mise en eau.

2.7.2. L'exploitant effectue la production d'alevin

- ✓ Il prépare les géniteurs : sexage, sépare les mâles des femelles.
- ✓ Il prépare l'étang de reproduction.
- ✓ Il procède à la reproduction.
- ✓ Il vérifie que les œufs sont fécondés.
- ✓ Il peut introduire les œufs dans l'étang.

2.7.3. L'exploitant procède à l'empoissonnement

- ✓ Il prépare la rizipisciculture.
- ✓ Il s'approvisionne en alevin.
- ✓ Il prépare et introduit les alevins (sélectionne les alevins, acclimate les alevins avant de les introduire dans l'étang).

2.7.4. L'exploitant alimente les poissons

- ✓ Il s'approvisionne en aliments.
- ✓ Il prépare les aliments.
- ✓ Il installe la mangeoire.
- ✓ Il charge la mangeoire et renouvelle le fumier.

2.7.5. L'exploitant procède à l'entretien de l'étang et au suivi de la croissance des poissons

- ✓ Il suit les paramètres de l'eau.
- ✓ Il nettoie les diguettes et les canaux.
- ✓ Il fertilise et suit le développement des poissons.

2.7.6. L'exploitant organise la collecte des poissons

- ✓ Il établit le calendrier de collecte.
 - ✓ Il prépare le matériel de collecte.
 - ✓ Il vidange le bassin ou l'étang.
 - ✓ Il collecte et stock les poissons collectés.
-

2.8. TRANSFORMATION DES PRODUITS

2.8.1. L'exploitant transforme des produits de l'exploitation

- ✓ Il choisit la technique de transformation.
 - ✓ Il s'approvisionne en matières premières.
 - ✓ Il prépare les produits.
 - ✓ Il procède à la transformation.
 - ✓ Il conditionne les produits transformés.
 - ✓ Il conserve et stocke les produits finis.
-

2.9. COMMUNICATION DANS L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

2.9.1. L'exploitant recherche et organise les informations collectées

- ✓ Il recherche les informations auprès de ses partenaires.
- ✓ Il s'informe sur les fournisseurs.
- ✓ Il s'informe sur le prix de vente des produits.
- ✓ Il échange des informations avec les autres exploitants et les techniciens.
- ✓ Il recherche des appuis techniques auprès des techniciens agricoles.

2.9.2. L'exploitant peut participer à l'encadrement des autres exploitants

- ✓ Il peut participer à la vulgarisation des techniques de production auprès de ses pairs.
- ✓ Il peut bénéficier d'une formation dans le cadre d'un projet.
- ✓ Il peut participer à des manifestations économiques.

3. LES SITUATIONS DE TRAVAIL CLÉS (STC)

Les situations de travail clés (STC) représentent les situations professionnelles nécessitant les compétences significatives. Elles représentent en quelque sorte le « cœur du métier ».

Ces situations sont regroupées par champ de compétences selon les ressources mobilisées et la finalité visée.

Champs de compétences	STC	Finalités
<i>Gestion et organisation de l'exploitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion financière ✓ Animation et encadrement de la main d'œuvre ✓ Planification des activités, calendrier de production ✓ Choix du système de production ✓ Rechercher de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la viabilité économique de l'exploitation ✓ Rationaliser les facteurs de production de l'exploitation
<i>Maintenance</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien et réparation des matériels, équipements et habitat d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir en état de fonctionnement les matériels et équipements
<i>Conservation de l'eau, du sol et des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration de stratégie de conservation ✓ Mise en place de dispositif de conservation ✓ Fabrication du compost ✓ Respect des réglementations en matière de gestion forestière 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir la pérennité de l'exploitation et la préservation de son environnement
<i>Conduite de la production végétale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choix des intrants, matériels et équipements ✓ Mise en place de la culture ✓ Entretien de la culture (Gestion de l'eau, protection de la culture, observation du développement de la plante, sarclage) ✓ Récolte, conditionnement et stockage des produits ✓ Multiplication des plants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre les activités de culture pour atteindre les objectifs de production
<i>Conduite de la production animale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choix des espèces, races, géniteurs ✓ Construction de l'habitat ✓ Alimentation des animaux ✓ Observation et surveillance des animaux ✓ Conduite et suivi de la reproduction ✓ Collecte et stockage des produits d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atteindre les objectifs de production, en quantité et qualité
<i>Conduite de la production piscicole</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choix des races et géniteurs ✓ Mise en place et maintenance des installations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimiser qualitativement et quantitativement les produits de l'exploitation

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Empoisonnement ✓ Alimentation et suivi de la croissance des poissons ✓ Suivi des paramètres de l'eau ✓ Conduite et suivi de la reproduction des poissons ✓ Collecte des produits piscicoles 	suivant l'objectif fixé par l'exploitant
<i>Transformation des produits</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choix du procédé de transformation ✓ Préparation et transformation des produits ✓ Conditionnement et conservation des produits finis 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une valeur ajoutée sur le produit brut
<i>Commercialisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration de la stratégie de vente (norme, traçabilité, label, marque) ✓ Contact et négociation avec un client ✓ Organisation de la vente 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à ce que tous les produits soient écoulés et génère le maximum de profit
<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche et partage des informations entre exploitants ✓ Echanges avec les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un réseau relationnel avec tous les partenaires et exploitants afin de recueillir et faire savoir les informations utiles pour le développement de son exploitation

Référentiel de Certification RC



Le référentiel de certification est la seconde partie du référentiel de diplôme au métier « Exploitant Agricole », et il :

- présente l'ensemble des capacités attestées par la délivrance des diplômes,
- décrit les modalités d'évaluation pour l'obtention de diplôme,
- établit une relation contractuelle entre le certificateur, le bénéficiaire du diplôme et le monde professionnel.

Il est la résultante du Référentiel Métier Compétences mais contribue également à la construction du référentiel de formation. Il est constitué de deux parties :

- La liste des capacités attestées,
- Les modalités d'évaluation.

4. LES CAPACITES A ATTESTER

Les capacités à évaluer sont déterminées d'une part par les situations de travail clés identifiées dans le référentiel du métier et des compétences, et d'autre part à partir des objectifs éducatifs visés par la certification. Elles sont regroupées de la manière suivante :

- les capacités générales
- les capacités professionnelles.

4.1. Les capacités générales

CG 01	Mettre en œuvre des connaissances générales pour réaliser des actions de la vie professionnelle et sociale
CG 11	Utiliser des connaissances techniques et scientifiques en situation professionnelle
CG 12	Communiquer par oral et par écrit dans des situations professionnelle et sociale
CG 01	Mettre en œuvre des connaissances exercer des responsabilités professionnelles
CG 13	Utiliser des connaissances techniques et scientifiques pour traiter des paramètres des productions
CG 14	Animer un groupe de travail pour la mise en œuvre d'un projet collectif

4.2. Les capacités professionnelles

CP 01	Raisonner le système technique et humain de l'exploitation
CP 11	Organiser le système de production
CP 12	Définir le plan annuel de production
CP 01	Gérer économiquement et humainement l'exploitation agricole
CP 13	Etablir des résultats techniques et/ou économiques de l'exploitation
CP 14	Elaborer un projet de développement ou de création d'activité

CP 02	Maintenir en état de fonctionnement les matériels, équipements, habitats et installations
CP 21	Entretien un matériel et/ou un équipement
CP 22	Réparer un habitat et/ou une installation

CP 03	Conduire la production végétale
CP 31	Mettre en place un dispositif de conservation
CP 32	Mettre en place la culture
CP 33	Entretien la culture
CP 34	Fabriquer du compost
CP 35	Réaliser la récolte des produits végétaux

CP 04	Conduire la production animale
CP 41	Conduire la reproduction

CP 42	Réaliser les opérations d'alimentation
CP 43	Intervenir en fonction de l'état sanitaire et physiologique des animaux
CP 44	Réaliser la collecte des produits animaux
CP 05	Commercialiser les produits de l'exploitation agricole
CP 51	Vendre les produits
CP 52	Organiser la distribution des produits issus de l'exploitation agricole
CP 53	Construire un plan d'action de commercialisation de produits
CP 54	Valoriser par la présentation et/ou le conditionnement des produits
CP 06	Conduire la production piscicole
CP 61	Réaliser l'empoissonnement et la reproduction
CP 62	Réaliser les opérations d'alimentation
CP 63	Gérer les paramètres de l'eau
CP 64	Réaliser la collecte des produits
CP 07	Valoriser un produit de l'exploitation agricole
CP 71	Transformer un produit
CP 72	Conditionner le produit fini

Le BEP-EEA s'obtient grâce à la validation 7 capacités ci-dessus.

4.3. Tableau des épreuves

A- CAPACITES GENERALES					
CAPACITES		Nature des épreuves		Coefficients des Epreuves	Modules
		CC	EF		
CG 01 Mettre en œuvre des connaissances générales pour réaliser des actions de la vie professionnelle et sociale					
CG 11	Utiliser des connaissances techniques et scientifiques en situation professionnelle		Ecrit, oral et pratique	3	MG 02
CG 12	Communiquer par oral et par écrit dans des situations professionnelle et sociale		Ecrit et oral	3	MG 01
CG 01 Mettre en œuvre des connaissances générales pour exercer des responsabilités professionnelles					
CG 13	Utiliser des connaissances techniques et scientifiques pour traiter des paramètres de production		Ecrit	2	MG 02
CG 14	Animer un groupe de travail pour la mise en œuvre d'un ensemble d'activités	Pratique		1	MG 01

B- CAPACITES PROFESSIONNELLES					
CAPACITES		Nature des épreuves		Coefficients des Epreuves	Modules
		CC	EF		
CP 01 Raisonner le système technique et humain de l'exploitation					
CP 11	Organiser le système de production		Ecrit, pratique, oral	1	MP 01
CP 12	Définir le plan annuel de production		Ecrit	1	MP 01
CP 01 Gérer économiquement et humainement l'exploitation agricole					
CP 13	Etablir les résultats technico économiques de l'exploitation		Ecrit	1	MP 01
CP14	Elaborer un projet de développement ou de création d'activité	Ecrit et orale		1	

CP 02 Maintenir en état de fonctionnement les matériels, équipements, habitats et installations					
CP 21	Entretien d'un matériel et/ou d'un équipement	Pratique		1	MP 02
CP 22	Réparer un habitat et/ou une installation	Ecrit		1	MP 02

CP 03 Conduire une production végétale					
CP 31	Mettre en place un dispositif de conservation de l'eau et du sol	Ecrit et pratique		2	MP 03
CP 32	Mettre en place la culture	Ecrit et pratique		2	MP 04
CP 33	Entretien de la culture	Ecrit et pratique		2	MP 04
CP 34	Fabriquer du compost	Ecrit et pratique		2	MP 04
CP 35	Réaliser la récolte des produits	Ecrit et pratique		2	MP 04

CP 04 Conduire la production Animale					
CP 41	Conduire la reproduction animale	Ecrit et pratique		2	MP 05
CP 42	Réaliser les opérations d'alimentation		Ecrit	2	
CP 43	Intervenir en fonction de l'état sanitaire et physiologique des animaux		Ecrit	1	
CP 44	Réaliser la collecte des produits animaux	Pratique		1	

CP 05 Commercialiser les produits de l'exploitation agricole					
CP 51	Vendre les produits de l'exploitation		Ecrit	1	MP 08
CP 52	Organiser la distribution des produits issus de l'exploitation agricole		Ecrit	1	MP 08
CP 53	Construire un plan d'action de commercialisation de produits		Ecrit	1	MP 08
CP 54	Valoriser par la présentation et/ou le conditionnement des produits		Ecrit	1	MP 08

CP 06 Conduire la production piscicole					
CP 61	Réaliser l'empeusement et la reproduction	Ecrit et pratique		2	MP 06
CP 62	Réaliser les opérations d'alimentation		Ecrit	2	
CP 63	Gérer les paramètres de l'eau	Pratique		1	
CP 64	Réaliser la collecte des produits	Pratique		1	

CP 07	Valoriser des produits de l'exploitation agricole				
CP 71	Transformer des produits	Pratique, écrit		2	MP 07
CP 72	Conditionner le produit fini				

CC : Contrôle Continu EF : Examen Final

4.4. Relations entre modules de formations et les capacités attendues

Modules de formation	Volume horaire	Capacités identifiées
MG 01 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION		
Pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation avec l'environnement social et culturel	365	CG 12 CP 05
Pratiquer différentes langues pour communiquer avec différents partenaires		
Négocier avec ses pairs dans une attitude gagnant-gagnant Mettre en œuvre la technique de communication par internet		
MG 02 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DE BASE		
Maîtriser des calculs et des concepts mathématiques	440	CG 11
Mobiliser des savoirs en physique chimie suivant une démarche scientifique		
Appliquer des savoirs en SVT suivant une démarche scientifique		
MG 03 : LEGISLATION		
Connaître les textes régissant l'acquisition, et la succession des terrains	50	CP 05
Connaître les textes sur l'utilisation des ressources naturelles		
Se conformer aux droits obligations fiscales des activités de production, de commercialisation		
MG 04 : DEVELOPPEMENT HUMAIN		
Agir en citoyen responsable	90	CP 01 CP 03 CP 04 CP 05 CP 06
Prévenir les risques du métier et conduire les activités en respectant les règles de sécurité		
Porter les premiers secours en cas d'accidents		
Développer une culture entrepreneuriale, pour se positionner dans la vie sociale et professionnelle		
MG 05 : STRUCTURATION ET ORGANISATION PAYSANNE		
Identifier le rôle des différentes organisations paysannes	100	CP 01
Déterminer l'accompagnement apporté par les organisations dans la conduite des projets de développement agricoles et ruraux		
MP 01 : GESTION DE L'EXPLOITATION		
Raisonner le choix du système de production	205	CP 01 CP 03 CP 04 CP 05
Etablir les résultats de l'exploitation		
Elaborer un projet de développement ou de création d'activité		
MP 02 : MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES		
Maintenir en état les matériels de l'exploitation agricole	140	CP 02

Contrôler la construction des infrastructures agricoles		
Entretenir les infrastructures de l'exploitation agricole		
MP 03 : STRATEGIES DE CONSERVATION DE L'EAU, DU SOL ET DES FORETS		
Définir les principes de l'Agro écologie et de l'Agriculture de Conservation	175	CP 03
Mettre en place des dispositifs de conservation de l'eau et du sol		CP 04 CP 05
MP 04 : PRODUCTION VEGETALE		
Appliquer les différents facteurs liés à la production végétale	1075	CP 03
Raisonnement des techniques culturales correspondant à différentes étapes de production végétale		
Raisonnement des pratiques culturales spécifiques aux principales espèces		
MP 05 : PRODUCTION ANIMALE		
Identifier les techniques d'amélioration génétique à entreprendre	650	CP 04
Etablir un système d'alimentation rationnel des bétails d'élevage		
Maîtriser les activités de reproduction des animaux d'élevage		
Surveiller l'hygiène et les états sanitaires des animaux		
Obtenir des produits selon les normes en vigueur		
MP 06 : PRODUCTION PISCICOLE		
Obtenir des produits selon les normes en vigueur	240	CP 06
Mettre en œuvre les techniques d'élevage de poisson		
Etablir un calendrier de vente de poissons		
MP 07 : TRANSFORMATION ET CONSERVATION		
Choisir un procédé de transformation et/ou conservation adapté au produit	240	CP 07
Mettre en œuvre le procédé de transformation et/ou conservation du produit choisi		
MP 08 : COMMERCIALISATION		
Réaliser une étude du marché	100	CP 05
Elaborer un plan de commercialisation		
Présenter des produits conformes aux exigences réglementaires		

5. LES MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation comprend :

- Des contrôles en cours de formation (CC) durant l'évolution de chaque module correspondant à l'acquisition des capacités professionnelles ;
- Une évaluation liée au stage pratique (ES) en milieu professionnel (voir la fiche de notification remplie par l'encadreur professionnel et la note de rapport de stage) ;
- Une évaluation finale (EF).

L'ensemble des épreuves permet de vérifier l'acquisition par le candidat de toutes les capacités décrites dans le référentiel de certification.

A. Modalités de mise en œuvre des épreuves en Contrôle continu (CC)

Epreuve 01 : Déterminer le système de production adapté

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve sous forme de **stage** affectée d'un coefficient 1. La durée de l'épreuve est de deux semaines. Le stage est réalisé chez un référent. L'évaluation du candidat se porte sur les techniques de collecte d'information, l'approche et la capacité de l'apprenant à analyser l'état de lieu pour le choix du système de production et des moyens de mise en œuvre.

Elle est en relation avec le module MP 01 et vérifie la capacité CP 11.

✓ **Modalité d'évaluation**

Le stage est accompagné de rapport écrit et d'un exposé oral. Le déroulement est comme suit : deux semaines de stage, une semaine de préparation de rapport et 15 mn de restitution de résultat sous forme d'exposé.

Epreuve 02 : Maintenir en état de fonctionnement les matériels, équipements, habitats et installations

✓ **Nature et Objectifs :**

Il s'agit d'une épreuve sous formes pratique et écrite affectée d'un coefficient 2.

Pratique : elle a pour objectif d'évaluer la capacité de l'apprenant à :

- utiliser les matériels et outils de production,
- assurer leurs maintenances de premier niveau.

Ecrit : Il a pour objectif d'évaluer les capacités de l'apprenant sur la technologie de construction des bâtiments ou l'aménagement de l'étang et l'élaboration d'un plan de sa construction.

✓ **Modalités de l'évaluation :**

L'épreuve pratique durera 02 heures, y compris la prise de connaissance du sujet et la lecture des documents accompagnant celui-ci.

L'épreuve théorique durera aussi 02 heures.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 02 et vérifie la capacité CP 21 et CP 22.

Épreuve 03 : Conduire la Production Végétale :

✓ Nature et objectifs

Il s'agit d'une épreuve écrite et pratique affectée d'un coefficient 7. L'épreuve sera conduite en cours de formation et réalisée en 3 étapes suivant les grandes étapes de l'Itinéraire Technique. La durée totale de d'une étape est d'une heure trente au total qui est répartie comme suit :

- Écrit : 30 mn
- Pratique suivi d'une explication orale : 1h.

L'épreuve porte sur les techniques de production végétale sur une spéculation courante et a pour objectif d'évaluer les capacités des apprenants à conduire toutes les étapes importantes de la conduite de la production végétale pour toutes les cultures importantes dans une exploitation agricole.

✓ Modalités de l'évaluation

Pour une étape, l'épreuve sera sous forme écrite et pratique.

- écrite : Des questions techniques (5 à 10 questions) seront posées aux apprenants. Elle est notée sur 50%.
- Pratique : Il s'agit de demander aux élèves de réaliser une activité pratique sur terrain. Pour cela, le sujet est tiré au sort. La pratique sera réalisée par groupe de deux étudiants (au hasard). Ce groupe réalisera les tâches qui lui sont attribuées avec les explications y afférentes. Elle est notée sur 50% du point.

Cette épreuve est en relation avec le MP 04 et vérifie les capacités : CP 32, CP 33, CP 35.

L'évaluation par étape portera sur les points clés suivants :

CP 32 : Mettre en place la culture

- Semis
- Préparation du sol
- Plantation et transplantation
- Fertilisation
- Amendement : fabrication et utilisation

CP 33 : Entretenir la culture

- Arrosage et irrigation
- Suivi de développement des plantes
- Lutte contre les mauvaises herbes
- Lutte contre les bio-agresseurs
- Taillage et travaux similaires

CP 35 Réaliser la récolte des produits

- Détermination de la période de récolte
- Préparation de la récolte
- Conditionnement et stockage des produits

Epreuve 04 : Mise en place d'un dispositif de conservation

✓ **Nature et Objectifs**

Il s'agit d'une épreuve écrite d'01 heure, suivie de pratique de 02 heures, affectée d'un coefficient 1.

Ecrit : a pour objectif d'évaluer les capacités de l'apprenant sur les différentes techniques de conservation de l'eau du sol et de la forêt.

Pratique : a pour objectif d'évaluer les capacités de l'apprenant à mettre en place le dispositif et à évaluer la qualité de l'ouvrage réalisé.

✓ **Modalités de l'évaluation**

L'épreuve se fera en cours de formation, avant la saison des pluies qui suit la fin des modules qui traitent le sujet.

Durant l'écrit, l'apprenant doit énumérer les différentes mesures de conservation et leurs fonctions, selon 3 cas précis.

La pratique est réalisée par groupe de 05 apprenants.

Elle est en relation avec le module MP 03 et vérifie la capacité CP 31.

Epreuve 05 : Fabriquer le compost

✓ **Nature et objectif**

Il s'agit d'une épreuve pratique de deux heures, affectée d'un coefficient 2. L'apprenant sera évalué sur ses connaissances et capacités à la conduite des travaux de compostage ainsi que ses explications orales données en appui.

✓ **Modalités de l'évaluation**

L'épreuve se déroulera sous forme de simulation avec explications orales sur la justification de ce que fait l'apprenant. Elle se fera en cours de formation. Six mois après la fin des modules qui traitent le sujet pour permettre à l'apprenant d'acquérir assez de pratique avant l'évaluation.

Après tirage au sort, l'apprenant va démarrer les travaux de fabrication suivant le type de compost choisi. Il réalisera les travaux en groupe de 05 apprenants.

Elle est en relation avec le module MP 04 et permet de vérifier la capacité CP 34.

Epreuve 06 : Conduire la reproduction

✓ **Nature et objectif**

Il s'agit d'une épreuve sous forme écrite et pratique de 02 heures 30 minutes affectée d'un coefficient 2.

Ecrite : d'une durée d'01 heure, elle a pour objectif de vérifier la capacité de l'apprenant à expliquer le déroulement de la reproduction d'une espèce animale donnée.

Pratique : d'une durée d'01 heure, elle a pour objectif de vérifier la capacité de l'apprenant à procéder au déroulement d'une étape de la reproduction dans un local approprié.

✓ **Modalité d'évaluation**

L'épreuve écrite consiste à décrire le mode de reproduction de l'espèce animale tirée au sort ainsi qu'à énumérer et expliquer les différentes étapes à suivre avec les conduites à tenir lors du déroulement de chacune d'elles.

L'épreuve pratique consiste à mettre l'apprenant en présence de l'espèce choisie pour une étape de la reproduction et à le tester suivant ses conduites à tenir pendant le déroulement de cette étape.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 05 et vérifie la capacité CP 41.

Epreuve 07 : Réaliser la collecte des produits animaux en respectant les normes et hygiènes

✓ **Nature et objectif**

Il s'agit d'une épreuve pratique d'01 heure 30 minutes affectée d'un coefficient 1 qui a pour objectif de vérifier la capacité de l'apprenant à collecter un produit donné en suivant les normes et hygiènes exigées.

✓ **Modalité d'évaluation**

L'apprenant effectue la collecte d'un produit animal tiré au sort depuis la préparation des matériels et des animaux jusqu'au rangement pour le stockage tout en suivant la norme de temps et la propreté exigées.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 05 et vérifie la capacité CP 44.

Epreuve 08 : Réaliser l'empoissonnement

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve écrite et pratique au cours du stage, affectée d'un coefficient 2. Le candidat doit maîtriser le choix de l'espèce élevée.

✓ **Modalité d'évaluation:**

D'abord, le candidat fera un stage d'une durée de 2 semaines chez un pisciculteur pendant la période d'empoissonnement, puis d'un examen écrit d'01h 30mn.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 06 et vérifie la capacité CP 06.

Epreuve 09 : Gérer les paramètres de l'eau

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve pratique affectée d'un coefficient 1. Elle a pour but de déterminer si le candidat maîtrise la mesure des paramètres physico-chimiques de l'eau et sa signification.

✓ **Modalité d'évaluation:**

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 10 mn et effectue ensuite la pratique d'une durée de 15 mn. Il s'agit d'évaluer la capacité de l'apprenant à distinguer les différents caractères physico-chimiques de l'eau (la turbidité, le pH,...), à manipuler les appareils de relevés, à interpréter les résultats et apporter des mesures correctives.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 06 et vérifie la capacité CP 06.

Epreuve 10 : Animer un groupe de travail pour la mise en œuvre d'un ensemble d'activités

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve pratique affectée d'un coefficient 1. Cette épreuve permet d'évaluer la capacité de l'apprenant à :

- gérer le temps,
- organiser le travail,
- animer son groupe.

✓ **Modalité d'évaluation**

L'épreuve pratique se fera par groupe de 05 apprenants, sous forme de simulation d'une heure par groupe. L'impétrant joue le rôle d'animateur et le reste, d'employé.

Le sujet portera sur :

- la répartition des tâches,
- le respect du temps minimum requis pour la réalisation convenable de chaque tâche,
- la motivation de l'équipe.

Cette épreuve est en relation avec le module MG 01 et vérifie la capacité CG 14.

Epreuve 11 : Elaborer un projet de développement ou de création d'activité

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve sous forme écrite et orale affectée d'un coefficient 1. L'évaluation de l'apprenant se portera sur la pertinence et la viabilité du projet.

✓ **Modalité d'évaluation**

Le candidat sera évalué sur un projet de son choix. L'élaboration dudit projet se fera durant la troisième année de formation. A la fin de la formation, le projet sera exposé devant les membres de jury.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 01 et vérifie la capacité CP 14.

Epreuve 12 : Valoriser des produits de l'exploitation agricole

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve écrite et pratique affectée d'un coefficient 02. L'objectif de l'épreuve est d'évaluer l'apprenant sur le processus de transformation et le conditionnement du produit transformé, selon les points suivants :

- Description des locaux de transformation, stockage, matériels nécessaires,
- Explication et pratique de la transformation et du conditionnement,
- Respect de l'hygiène,
- Présentation de produit transformé.

✓ **Modalité de l'évaluation**

L'épreuve écrite durera 01 heure et sera individuelle. La pratique de 07 heures se fera dans l'atelier par groupe de cinq candidats désignés au hasard.

Cette épreuve est en relation avec le module MP 07 et vérifie les capacités CP 71 et CP 72.

B. Epreuves liées au stage pratique en fin de formation

✓ **Nature et objectifs**

Il s'agit d'une épreuve sous forme de :

- stage pratique (20% points) de trois semaines chez un référent,
- écrit : pour finaliser l'élaboration du rapport de stage (40% points) pendant une semaine,
- exposé oral (40% points) de 15 à 20 minutes pour la présentation du rapport.

Le thème de stage sera au choix de l'apprenant. L'épreuve permettra d'évaluer l'apprenant sur sa capacité d'adaptation aux situations réelles d'un exploitant Agricole. Elle sera affectée d'un coefficient 2.

✓ **Modalités de l'évaluation**

L'épreuve se déroulera à la fin de la troisième année de formation. L'apprenant sera placé dans une exploitation (ou chez un référent) pendant la durée du stage durant lequel il est appelé à monter un rapport qu'il doit finaliser un mois après. A la fin du stage, le chef d'exploitation (ou référent) donnera son appréciation sur les capacités de l'apprenant (pli confidentiel) et ce dernier présentera son rapport sous forme d'exposé devant un jury.

Remarque :

La confection de grilles d'évaluation pour chaque épreuve et le barème de notation fera l'objet d'une formation ultérieure.

C. Modalités de mise en œuvre des épreuves en examen final

Les modalités des épreuves en examen final seront décrites dans l'arrêté portant organisation des examens de BEP-EEA.

Il s'agit des sous capacités suivantes pour le BEP-EEA :

- CG 11 : Utiliser des connaissances techniques et scientifiques en situation professionnelle
- CG 12 : Communiquer par oral et par écrit dans des situations professionnelle et sociale
- CG 13 : Utiliser des connaissances techniques et scientifiques pour traiter des paramètres des productions
- CP 12 : Définir le plan annuel de production,
- CP 13 : Etablir les résultats technico économiques de l'exploitation,
- CP 42 : Réaliser les opérations d'alimentation (en production animale),
- CP 43 : Intervenir en fonction de l'état sanitaire et physiologique des animaux
- CP 51 : Vendre des produits bruts,
- CP52 : Organiser la distribution des produits issus de l'exploitation agricole,
- CP 53 : Construire un plan d'action de commercialisation des produits,
- CP54 : Valoriser par le conditionnement des produits de l'exploitation agricole,
- CP 62 : Réaliser les opérations d'alimentation (en production piscicole).

D. Délivrance du diplôme

La formation sera sanctionnée par le diplôme Brevet d'Etude Professionnel en Exploitation et Entreprenariat Agricole (BEP-EEA) pour les apprenants ayant validé l'ensemble des modules professionnels relatifs aux capacités à attester et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20.

Les apprenants n'ayant pas validé l'un de ces modules doivent reprendre le ou les modules non validé (s).

Référentiel de Formation RF



Le référentiel de formation est la troisième partie du référentiel de diplôme au métier « Exploitation Agricole », et il :

- représente la traduction en objectifs de formation les capacités à attester définies dans le référentiel de certification,
- constitue un document contractuel à mettre à la disposition du personnel de direction et des formateurs pour l'organisation et la mise en œuvre de la formation dans les établissements,
- partage des informations à l'ensemble des partenaires éducatifs sur les attendus de la formation retenus pour atteindre ces objectifs.

6. LES MODULES DE FORMATION

Il s'agit de donner synthétiquement les informations essentielles aux acteurs du système éducatif sur chacun des modules.

La formation est organisée en 5 modules généraux (MG) et 8 modules professionnels (MP).

6.1. Les modules généraux

Le tableau suivant présente les intitulés des modules identifiés comme généraux avec le nombre d'heures de réalisation (réparties en CT, TD, TP) correspondant à chacun.

Code	Modules généraux	Nombre d'heures			
		CT	TD	TP	Total
MG 02	Techniques de Communication	265	10	90	365
MG 01	Connaissances scientifiques de base	235	185	20	440
MG 03	Législation	45	5	0	50
MG 04	Développement humain	50	0	40	90
MG 05	Structuration et organisation paysanne	70	20	10	100
Total des modules généraux		665	220	160	1045

CT : Cours Théorique

TD : Travaux Dirigés

TP : Travaux Pratiques

6.2. Les modules professionnels

Le tableau suivant présente les intitulés des modules reconnus comme professionnels, avec également le nombre d'heures de réalisation (réparties en CT, TD, TP) correspondant à chacun.

Code	Modules professionnels	Nombre d'heures			
		CT	TD	TP	Total
MP 01	Gestion de l'exploitation	80	80	45	205
MP 02	Maintenance des matériels et équipements Agricoles	100	0	40	140
MP 03	Stratégies de Conservation de l'eau, du sol et des forêts	85	10	80	175
MP 04	Production Végétale	440	20	615	1075
MP 05	Production Animale	325	95	230	650
MP 06	Production Piscicole	100	20	120	240
MP 07	Transformation	60	50	130	240
MP 08	Commercialisation	50	30	20	100
Total des modules professionnels		1240	305	1280	2825

6.3. La formation en milieu professionnel

Cette formation s'effectue chez un référent ayant une exploitation agricole validée par l'établissement, sous forme de stage. Elle doit renforcer la maîtrise des gestes professionnelles de l'apprenant et faciliter la liaison entre la pratique et la théorie.

L'apprenant met en œuvre, en situation professionnelle réelle, les connaissances et les techniques apprises au cours de la formation.

Confronté aux réalités professionnelles et sociales de l'exploitation, l'apprenant va enrichir sa réflexion sur ce qu'il a observé et sur les informations qu'il a pu recueillir au sein de l'exploitation. Ces réflexions peuvent être traitées et discutées entre eux ou avec le formateur au centre de formation.

Elle doit au moins occuper un total de 12 semaines incluses dans les horaires de la scolarité entière soit un mois par année et doit être organisée et fractionnée de manière à couvrir les phases caractéristiques du secteur professionnel.

6.4. Récapitulation des horaires (35 heures par semaine)

Les modules généraux seront réalisés en :	785 heures
les modules professionnels en :	2825 heures
et l'ensemble des modules en :	3870 heures
Soit pour une semaine de 36 heures :	110 semaines

7. LES FICHES DE FORMATION

FF – MG 01 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION	
Disciplines et horaires attribués 365 heures	Langue à objectif spécifique Technique de négociation Communication par internet
Objectif général du module Mobiliser les connaissances linguistiques et la nouvelle technologie pour entretenir une bonne relation communicationnelle avec son environnement social et culturel.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation avec l'environnement social et culturel - Pratiquer différentes langues pour communiquer avec différents partenaires - Négocier avec ses pairs - Utiliser les technologies de l'information et de la communication 	
Présentation du module Ce module « communication » vise à donner à l'apprenant la maîtrise de l'expression orale et écrite de la langue malagasy, française et anglaise et d'utiliser la nouvelle technologie de communication dans ses relations et ses activités de recherche d'information ou de partenaire.	
Conditions d'atteinte des objectifs Les bases de la pratique internet seront apportées pour permettre à l'apprenant de renforcer en dehors de la formation sa culture d'échange et de recherche d'information.	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation	
Objectif 1 : Pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation avec l'environnement social et culturel (malagasy, français) <ul style="list-style-type: none"> 11- Présenter en termes simples les caractéristiques d'une exploitation agricole malgache 12- Présenter en termes simples une entreprise locale ou régionale 13- Produire un document écrit destiné à un tiers dans une situation professionnelle 14- S'exprimer oralement en situation professionnelle avec ses pairs 	
Objectif 2 : Pratiquer différentes langues pour communiquer avec différents partenaires <ul style="list-style-type: none"> 21- Pratiquer une Langue à Objectifs Spécifiques (malagasy, français, anglais) 	
Objectif 3: Négocier avec ses partenaires <ul style="list-style-type: none"> 31- Elaborer un argumentaire 32- Conduire une discussion à enjeu particulier 	
Objectif 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication <ul style="list-style-type: none"> 41- Utiliser différents logiciels bureautiques 42- Communiquer à l'aide de différentes technologies 43- Rechercher de l'information par internet 	
Capacité évaluée : CG 12	
Modalité(s) de l'évaluation : Examen final, écrit et oral	

FF – MG 02 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DE BASE	
Disciplines et horaires attribués 440 heures	Mathématiques Sciences physiques SVT
Objectif général du module Mobiliser des connaissances scientifiques en situation professionnelle.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser des calculs et des concepts mathématiques - Mobiliser des savoirs en physique chimie suivant une démarche scientifique - Appliquer des savoirs en SVT suivant une démarche scientifique 	
Présentation du module Ce module vise à : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des réponses aux questions nécessitant des raisonnements logiques - Permettre la compréhension et l'interprétation et l'application des informations relatives aux propriétés et aux phénomènes de la nature - Mesurer des enjeux liés au monde vivant dans les domaines de l'environnement, de l'alimentation, de la santé..... 	
Conditions d'atteinte des objectifs Simplification, concrétisation, illustration Formation assurée par deux/trois formateurs différents suivant leurs disciplines respectifs	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation	
Objectif 1 : Maîtriser des calculs et des concepts mathématiques 11- Appliquer l'Algèbre, l'analyse, la géométrie, les statistiques-probabilités pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers	
Objectif 2 : Mobiliser des savoirs en physique chimie suivant une démarche scientifique 21- Maîtriser les opérations en physique chimie afin d'interpréter ou de prendre une décision dans des situations professionnelles (Masse, volume, énergie,...)	
Objectif 3 : Appliquer des savoirs en SVT suivant une démarche scientifique 31- Utiliser des notions en SVT pour les choix à faire dans la mise en œuvre et la conduite des systèmes de production (écologie, pédologie et biologie,...)	
Capacité évaluée : CG 11	
Modalité(s) de l'évaluation : examen final, écrit, oral et pratique	

FF – MG 03 : LEGISLATION	
Disciplines et horaires attribués 50 heures	Législation rurale Législation fiscale
Objectif général du module Maîtriser les bases des législations régissant l'environnement de travail de l'agriculteur.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes régissant l'acquisition, et la succession des terrains - Connaître les textes sur l'utilisation des ressources naturelles - Se conformer aux droits obligations fiscales des activités de production, de commercialisation 	
Présentation du module Ce module doit permettre aux apprenants de : <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser foncièrement leur terrain - Utiliser rationnellement les ressources naturelles disponibles - Mettre l'exploitation en conformité avec la réglementation en vigueur Conditions d'atteinte des objectifs Ce module doit être appuyé sur des études de cas sur la sécurisation foncière, l'utilisation des ressources naturelles et la réglementation en vigueur : les instances concernées, les étapes à suivre, les documents à fournir et à remplir. Il doit permettre aux apprenants de connaître les taxes, impôts, ristourne à payer pour chaque type d'activités effectuées afin de calculer le coût de production.	
Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation	
Objectif 1 : Connaître les textes régissant l'acquisition, et la succession des terrains <ul style="list-style-type: none"> 11- Identifier les instances, sources d'informations relatives à la formalisation des propriétés 12- Décrire les différentes procédures pour l'acquisition ou la cession d'un terrain 	
Objectif 2 : Connaître les textes sur l'utilisation des ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> 21- Identifier les différentes législations relatives à la gestion des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables 22- Agir légalement en fonction de l'utilisation des ressources 	
Objectif 3 : Se conformer aux droits et obligations fiscales des activités de production, de commercialisation <ul style="list-style-type: none"> 31- Appliquer le code du travail 32- Connaître les différentes procédures exigées par l'administration fiscale 33- Identifier les différentes normes de production 34- Connaître les Statuts juridiques des entreprises 	
Capacité non évaluée	

FF – MG 04 : DEVELOPPEMENT HUMAIN	
Disciplines et horaires attribués 90 heures	Civisme Santé et sécurité au travail Secourisme Culture entrepreneuriale
Objectif général du module Mettre en œuvre des actions dans le cadre de la vie sociale et professionnelle, en ayant conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen	
Objectifs du module <ul style="list-style-type: none"> - Agir en situation en respectant les droits et obligations du citoyen - Prévenir les risques du métier et conduire les activités en respectant les règles de sécurité - Porter les premiers secours en cas d'accidents - Développer une culture entrepreneuriale, pour se positionner dans la vie sociale et professionnelle 	
Présentation du module Ce module : <ul style="list-style-type: none"> - donne aux apprenants les codes et les règles de vie sociale et professionnelle pour mieux s'insérer dans un collectif - Présente les moyens pour avoir un esprit orienté vers le marché 	
Conditions d'atteinte des objectifs Le centre doit disposer des moyens logistiques spécialisés pour la réalisation de ce module. Une collaboration avec les instances spécialisées en secourisme, santé et sécurité de travail est fortement souhaitée. Ce module doit permettre aux apprenants d'adopter un comportement responsable, soucieux des autres.	
Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation	
Objectif 1 : Agir en situation en respectant les droits et obligations du citoyen <ul style="list-style-type: none"> 11- Identifier ses droits vis à vis de la société 12- Respecter ses devoirs vis à vis de la société 	
Objectif 2 : Prévenir les risques du métier et conduire les activités en respectant les règles de sécurité <ul style="list-style-type: none"> 21- Connaître les différents risques liés à l'activité agricole 22- Appliquer les différentes consignes de sécurité 	
Objectif 3 : Porter les premiers secours en cas d'accident <ul style="list-style-type: none"> 31- Appliquer les conduites à tenir face à une situation d'urgence 32- Apporter des soins d'urgence 	
Objectif 4 : Développer une culture entrepreneuriale, pour se positionner dans la vie sociale et professionnelle <ul style="list-style-type: none"> 41- Découvrir le fonctionnement économique d'une entreprise agricole 42- Développer des comportements professionnels adaptés à la conduite d'une entreprise 	
Capacité non évaluée	

FF – MG 05 : STRUCTURATION ET ORGANISATION PAYSANNE	
Disciplines et horaires attribués 100 heures	Vie associative
Objectif général du module identifier les organisations paysannes comme outil de développement de l'exploitation agricole et de développement local.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les différentes formes et étapes de structuration paysanne - Reconnaître le rôle des structures paysannes en tant que levier de développement local 	
Présentation du module Ce module : <ul style="list-style-type: none"> - Apporte une connaissance de base sur la relation avec les autres (pairs et tiers) - Couvre les différentes étapes de création d'organisation paysanne formelle 	
Conditions d'atteinte des objectifs : Les visites d'échanges et les stages de formation en milieu professionnel sont encouragés, car ils permettent aux apprenants de vivre des cas concrets.	
Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation : En relation avec le MG 01, MP 01, MP 08 <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la notion d'Association - Maîtriser la notion de Coopérative - Connaître les d'accompagnements proposés aux entrepreneurs agricole - Acquérir des notions sur la vie associative pour pouvoir se positionner dans des organisations paysannes 	
Objectif 1 : Déterminer les différentes formes et étapes de structuration paysanne <ul style="list-style-type: none"> 11- Identifier les différentes formes de structures paysannes 12- Relater les différentes étapes de structuration pour chaque structure 	
Objectif 2 : Reconnaître le rôle des structures paysannes en tant que levier de développement local <ul style="list-style-type: none"> 21- Recueillir les expériences des différentes structures existantes 22- Dégager les avantages et inconvénients d'une adhésion à une ou des organisations paysannes 	
Capacité non évaluée	

FF – MP 01 : GESTION DE L'EXPLOITATION	
Disciplines et horaires attribués 205 heures	Technique de Diagnostic en milieu rural Système de production agricole Gestion simplifiée des ressources (humaines, matériels, financiers, milieu, temporelles) Montage de projet
Objectif général du module Raisonnement des décisions de gestion visant à assurer le développement de l'exploitation, en conciliant rentabilité et respect de l'environnement.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Raisonner le choix du système de production - Etablir les résultats de l'exploitation - Elaborer un projet de développement ou de création d'activité 	
Présentation du module Ce module doit permettre au futur Responsable d'exploitation agricole de : <ul style="list-style-type: none"> - raisonner sur le choix du système d'exploitation et d'en assurer le pilotage - établir et analyser les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation pour réguler et orienter son fonctionnement - acquérir des notions fiscales, juridiques et managériales des ressources humaines - optimiser la gestion des moyens matériels 	
Conditions d'atteinte des objectifs Le module s'appuie sur l'étude des cas concrets lors des stages en milieu professionnel. Il est lié avec les modules MP 02, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MG 01, MG 03	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation	
Objectif 1 : Raisonner le choix du système de production <ul style="list-style-type: none"> 11- Réaliser le diagnostic de l'entreprise 12- Analyser les informations recueillies à partir des données collectées 13- Définir les résultats attendus de l'exploitation 14- Mobiliser les informations recueillies pour raisonner une stratégie d'exploitation durable 	
Objectif 2 : Etablir les résultats de l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> 21- Elaborer un plan de financement 22- Tenir à jour les différentes fiches d'enregistrement 23- Réaliser le compte d'exploitation 24- Assurer le suivi de l'exploitation 25- Analyser les résultats technico-économiques 26- Définir d'éventuelles orientations 	
Objectif 3 : Elaborer un projet de développement ou de création d'activité <ul style="list-style-type: none"> 31- Elaborer un plan de travail et budget par campagne 32- Définir les étapes décisives dans la conduite du projet. 33- Utiliser des méthodes de gestion simplifiées de l'exploitation 34- Satisfaire les préoccupations sociales en matière d'environnement et d'amélioration du cadre de vie 	
Capacité évaluée : CP 01	
Modalité(s) de l'évaluation : Contrôle continue et une partie en examen final	

FF – MP 02 : MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	
Disciplines et horaires attribués 140 heures	Technologie des outillages et équipements Agricoles Technologie des machines Agricoles Infrastructures Agricoles
Objectif général du module Appliquer la maintenance de premier niveau des matériels, équipements et infrastructures Agricoles en utilisant leurs technologies.	
Objectifs spécifiques de module <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir en état les matériels de l'exploitation agricole - Appliquer la technologie des machines Agricoles - Appliquer la technologie des infrastructures Agricoles - Participer à la réparation des matériels, machines, infrastructures agricoles 	
Présentation du module Ce module doit permettre à l'apprenant de maintenir en bon état technique les matériels et les infrastructures de l'exploitation agricoles.	
Conditions d'atteinte des objectifs Il est souhaitable que le module soit conduit par un spécialiste pour chaque discipline.	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation	
Objectif 1 : Maintenir en état les matériels de l'exploitation agricole <ul style="list-style-type: none"> 11- Identifier les outillages et équipements Agricoles adaptés à chaque opération de production : type, rôle, fonctionnement, utilisation 12- Effectuer la réparation et entretien des matériels Agricoles 13- Interpréter le dessin technique des matériels et outillages, des machines 14- Choisir le type des machines adaptées à la production à appliquer : rôle, fonctionnement, utilisation 15- Entretien des machines Agricoles (entretiens périodiques, saisonniers, ...) 	
Objectif 2 : Appliquer la technologie des machines Agricoles <ul style="list-style-type: none"> 21- Connaître le type des machines adaptées à la production à appliquer : rôle, fonctionnement, utilisation 22- Connaître et appliquer la technologie de réparation et entretien des machines Agricoles (entretiens périodiques, saisonniers, ...) 23- Interpréter le plan technique des machines 	
Objectif 3 : Appliquer la technologie des infrastructures Agricoles <ul style="list-style-type: none"> 31- Connaître le type des constructions Agricoles adaptées à la production à appliquer 32- Connaître et appliquer la technologie de constructions Agricoles 33- Interpréter le plan de constructions Agricoles 	
Objectif 4 : Participer à réparation des matériels, machines, infrastructures agricoles <ul style="list-style-type: none"> 41- Connaître les caractéristiques technologies des matières premières (métaux, bois, matériaux synthétiques, ...) 42- Participer à la réparation 	
Capacité évaluée : CP 02	
Modalité(s) de l'évaluation : Contrôle continu	

FF – MP 03 : STRATEGIES DE CONSERVATION DE L'EAU, DU SOL ET DES FORETS	
Disciplines et horaires attribués 140 heures	Défense et Restauration du Sol Conservation de l'eau, du sol et des forêts Climatologie Hydrologie Education pour un Développement Durable
Objectif général du module Mettre en œuvre de façon raisonnée des stratégies de préservation de l'eau, du sol et des forêts.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Définir les principes de l'Agro écologie et de l'Agriculture de Conservation - Mettre en place des dispositifs de conservation de l'eau, du sol et des forêts - Définir les principes de l'Education pour un Développement Durable 	
Présentation du module Ce module doit permettre aux apprenants de bien saisir l'importance du capital sol et eau pour l'exploitation. Il donne à l'apprenant les différentes techniques de conservation de l'eau et du sol, tout en expliquant les liens de cause à effet.	
Conditions d'atteinte des objectifs L'enseignement donne les bases sur la préservation de ressources naturelles. Ce module est appuyé par des projections de film documentaire, des exposés et des visites où existent des dégradations de ressources naturelles et de DRS.	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation	
Objectif 1 : Définir les principes de l'Agro écologie et de l'Agriculture de Conservation <ul style="list-style-type: none"> 11- Présenter l'approche classique du développement Agricole (Intensification) : ses avantages et ses inconvénients 12- Présenter l'approche Agro écologie et de l'Agriculture de Conservation et son intérêt 	
Objectif 2 : Mettre en place des dispositifs de conservation de l'eau, du sol et des forêts <ul style="list-style-type: none"> 21- Maîtriser les différentes techniques de DRS, Agroforesterie,... 22- Déterminer le système de conservation des eaux et du sol d'un site donné 	
Objectif 3 : Définir les principes de l'Education pour un Développement Durable <ul style="list-style-type: none"> 31- L'aspect préservation de l'environnement 33- Les relations de l'Education pour un Développement Durable avec la production Agricole 	
Capacité évaluée : CP 03	
Modalité(s) de l'évaluation : Contrôle continu	

FF – MP 04 : PRODUCTION VEGETALE	
Disciplines et horaires attribués 1075 heures	Agriculture générale Conduite des cultures des principales espèces Conduite des principales cultures Compostage Phytopathologie Protection de végétaux
Objectif général du module Mobiliser les connaissances et les savoirs faire pour conduire la production des principales espèces cultivées adaptées aux régions de Madagascar.	
Objectifs spécifiques du module - Adapter les techniques culturales aux différents facteurs de production (climat, sol, eau, ..) - Raisonner les pratiques culturales spécifiques aux principales espèces	
Présentation du module Ce module apporte une connaissance de base sur la production végétale, traite les espèces économiquement importantes des régions, couvre les différentes étapes allant de la mise en place jusqu'au stockage et permet aux apprenants d'assurer un bon choix des espèces à produire et d'optimiser la production en fonction des moyens disponibles.	
Conditions d'atteinte des objectifs Ce module doit être réalisé en grande partie par des pratiques au centre ou en situations professionnelles dans une exploitation. De ce fait, le centre doit être doté de la logistique nécessaire pour la réalisation des pratiques et passer des contrats avec des référents (exploitant encadreur). Ce module est lié aux MG01, MG03, MP02, MP08	
Précisions relatives aux objectives, attendus de la formation,	
Objectif 1 : Adapter les techniques culturales aux différents facteurs de production (climat, sol, eau, ..) 11- Etudier le sol avec ses composantes et leurs rôles dans la production végétale 12- Tenir compte de l'influence et de l'impact des facteurs climatiques sur les plantes 13- Déterminer les espèces appropriées en fonction sol-climat 14- Mettre en œuvre les techniques de mise en place 15- Entretenir la culture 16- Assurer la protection contre les bios agresseurs 17- Réaliser la récolte et les dispositifs post récolte	
Objectif 3 : Raisonner les pratiques culturales spécifiques aux principales espèces 31- Raisonner les choix des espèces et variétés 32- Appliquer les méthodes de multiplication des différentes espèces 33- S'approprier des opérations spécifiques aux espèces et aux conditions existantes	
Capacité évaluée : CP 03	
Modalité(s) de l'évaluation : contrôle continu	

FF – MP 05 : PRODUCTION ANIMALE	
Disciplines et horaires attribués 650 heures	Zootechne générale Conduite d'élevage à cycle court Conduite d'élevage des polygastriques Production fourragère
Objectif général du module Mobiliser les connaissances et les savoirs faire pour conduire les principales productions animales adaptées aux régions de Madagascar.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les techniques d'amélioration génétique à entreprendre - Etablir un système d'alimentation rationnel des bétails d'élevage - Maîtriser les activités de reproduction des animaux d'élevage - Surveiller l'hygiène et les états sanitaires des animaux - Obtenir des produits selon les normes en vigueur 	
Présentation du module Ce module doit permettre aux apprenants d'inventorier, de comprendre l'implication des différents facteurs liés à la production et la productivité des animaux d'élevage pour une conduite d'élevage adapté et adaptable.	
Conditions d'atteinte des objectifs Ces facteurs seront pris en compte pour toutes les espèces animales en insistant sur les spécificités qui leurs sont propres.	
Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation	
Objectif 1 : Identifier les techniques d'amélioration génétique à entreprendre <ul style="list-style-type: none"> 11- Appliquer les différentes méthodes de sélection 12- Pratiquer les techniques de croisement 	
Objectif 2 : Etablir un système d'alimentation rationnel des animaux d'élevage <ul style="list-style-type: none"> 21- Choisir les matières premières en fonction de leurs disponibilités, leurs valeurs alimentaires, leurs prix et exigences des animaux 22- Fabriquer des provendes suivant les besoins de chaque catégorie d'animaux et les matières premières choisis 23- Calculer la quantité d'aliment à distribuer suivant les caractéristiques des animaux (poids, état physiologiques) 	
Objectif 3 : Maîtriser les activités de reproduction des animaux d'élevage <ul style="list-style-type: none"> 31- Détecter les chaleurs 32- Conduire la saillie ou l'insémination 33- Maîtriser les techniques de parturition et soins au nouveau né 34- Surveiller l'allaitement et mener le sevrage 	
Objectif 4 : Surveiller l'hygiène et les états sanitaires des animaux <ul style="list-style-type: none"> 41- Appliquer les prophylaxies sanitaires 42- Appliquer les prophylaxies médicales 43- Diagnostiquer les anomalies pathologiques des animaux 	
Objectif 5 : Obtenir des produits selon les normes en vigueur <ul style="list-style-type: none"> 51- Appliquer les normes d'hygiène lors de la collecte des produits 52- Appliquer les normes de qualité 	
Capacité évaluée : CP 04	
Modalité(s) de l'évaluation : contrôle continu et une partie à l'examen final	

FF – MP 06 : PRODUCTION PISCICOLE	
Disciplines et horaires attribués 240 heures	Aménagement des sites piscicoles - Riziculture - Etang Conduite d'élevage de poissons
Objectif général du module Mobiliser les connaissances et les savoirs faire pour conduire la production des principales espèces piscicoles adaptées aux régions de Madagascar.	
Objectifs spécifiques du module - Conduire un aménagement des sites piscicoles - Mettre en œuvre les techniques d'élevage de poissons - Assurer la collecte	
Présentation du module Ce module doit permettre aux apprenants d'acquérir des bases sur la capacité de conduite d'un site piscicole et de choisir le système d'élevage convenant à une zone déterminée.	
Conditions d'atteintes des objectifs L'enseignement donne les bases de connaissances théoriques et pratique sur la production de poissons. Ce module est appuyé par des visites de fermes piscicoles et des TP sur la construction des étangs.	
Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation	
Objectif 1 : Conduire un aménagement des sites piscicoles 11- Analyser la potentialité d'un site (identification d'un site, étude pédoclimatique, réseau de communication) 12- Aménager un site piscicole (étang et/ou rizière) 13- Elaborer un plan d'aménagement 14- Construire et/ou suivre un chantier piscicole	
Objectif 2 : Mettre en œuvre les techniques d'élevage de poissons 21- Produire des alevins (Différentes techniques corrélées au milieu/espèce) 22- Mettre en œuvre la conduite de grossissement de poissons 23- Formuler une alimentation de poissons (Création modèle d'alimentation à partir des intrants locaux)	
Objectif 3 : Assurer la collecte 31- Déterminer un calendrier de collecte de poissons 32- Maîtriser les différentes techniques de collecte	
Capacité évaluée : CP 06	
Modalité(s) de l'évaluation : Contrôle continu	

FF – MP 07 : TRANSFORMATION ET CONSERVATION	
Disciplines et horaires attribués 240 heures	Technologie de transformation Technique de conservation
Objectif général du module Mobiliser les éléments technologiques sur la transformation et/ou la conservation artisanale de tout produit Agricole.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Choisir un procédé de transformation et/ou conservation adapté au produit - Mettre en œuvre le procédé de transformation et/ou conservation du produit choisi 	
Présentation du module Ce module doit permettre au futur responsable d'exploitation Agricole de : <ul style="list-style-type: none"> - Minimiser les pertes après récolte en production animale et végétale - Produire de valeur ajoutée des produits 	
Conditions d'atteinte des objectifs Il nécessite l'acquisition de notions relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des différents produits finis que l'on peut obtenir par type de produits - tout processus de transformation et/ou de conservation - la technique de calcul économique de chaque type de transformation - la gestion des moyens : local, matières premières, petits matériels, ressources humaines, ... <p>Il est en lien avec les modules MP 04 : Production végétale, MP 05 : Production animale et MP 08 : Commercialisation. Ce module peut être traité par un ou plusieurs formateurs selon les spécialités.</p>	
Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation	
Objectif 1 : Choisir un procédé de transformation et/ou conservation adapté au produit <ul style="list-style-type: none"> 11- Présenter les différents procédés de transformation et/ou conservation des produits 12- Inventorier les moyens à mettre en œuvre : local, matières premières, petits matériels, ressources humaines, ... 13- Faire le calcul économique relatif à chaque procédé de transformation 	
Objectif 2 : Mettre en œuvre le procédé de transformation et/ou conservation du produit choisi <ul style="list-style-type: none"> 21- Appliquer les différentes étapes de la transformation et/ou la conservation 22- Choisir le conditionnement adapté à chaque produit fini 	
Capacité évaluée : CP 07	
Modalité(s) de l'évaluation : Contrôle continu	

FF – MP 08 : COMMERCIALISATION	
Disciplines et horaires attribués 100 heures	Marketing Agricole et Rurale Commercialisation Norme et Qualité
Objectif général du module Maîtriser des techniques de commercialisation pour élaborer des stratégies de vente adaptées aux circuits de commercialisation et aux produits de l'exploitation.	
Objectifs spécifiques du module <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude du marché - Elaborer un plan de commercialisation - Présenter des produits conformes aux exigences réglementaires 	
Présentation du module Ce module doit permettre au futur exploitant agricole de maîtriser les règles de la commercialisation et de développer des stratégies commerciales : <ul style="list-style-type: none"> - prospection et études de marché - commercialisation des produits - observation et analyse de la demande des clients 	
Conditions d'atteinte des objectifs Il s'agit de communiquer avec les acteurs du marché : les collecteurs, les consommateurs, les opérateurs économiques. Il est en lien avec le module MG 01 (Techniques de Communication).	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation	
Objectif 1 : Réaliser une étude du marché <ul style="list-style-type: none"> 11- Analyser les besoins/attentes des clients 12- S'informer sur le marché (évolution des cours de marché, recherche des informations sur les prix, le marché les circuits de commercialisation) 13- Analyser les nouvelles tendances et les futurs enjeux 	
Objectif 2 : Elaborer un plan de commercialisation <ul style="list-style-type: none"> 21- Identifier les périodes favorables de vente 22- Organiser la mise en en vente des produits 23- Définir un prix de vente adapté (coût de production, prix du marché...) 	
Objectif 3 : Présenter des produits conformes aux exigences réglementaires <ul style="list-style-type: none"> 31- Élaborer la fiche de traçabilité 32- Réaliser le conditionnement des produits suivant les normes et exigences des clients 33- Agencer la présentation des produits sur un lieu de vente 	
Capacité évaluée : CP 05	
Modalité(s) de l'évaluation : Contrôle continu et une partie en examen final	

Ministère de l'Agriculture
Direction de la Formation Agricole et Rurale
BP 309 Anosy
MADAGASCAR

Juillet 2015